

Projet l'art pour la pauvreté

5e édition

Refonte du projet

Initiateur du projet:

Michel Boisvert (JAM) artiste chercheur en arts visuels au Québec

<https://www.jam.quebec>

Projet l'art pour la pauvreté version 2023

Après 3 ans de gestation, le projet a recueilli plusieurs informations pertinentes qui suggèrent une refonte de la présentation du projet.

Les artistes qui désirent investir dans le projet le feront en mettant en consignment leurs oeuvres qui seront mises en encan par la coopérative et serviront de base pour créer la banque d'oeuvres. Le projet propose de créer une coopérative de producteur d'oeuvres d'art qui gèrera le projet.

Préambule

Petit manifeste

Pourquoi vouloir unir dans un concept coopératif les artistes québécois francophone en arts visuels?

Il est évident que la culture francophone est en péril. Ce débat a eu lieu et un vote de la part des québécois a tranché en faveur de la culture anglophone américaine, comme pensée culturelle. Les québécois ont choisi de vivre dans une pensée

américaine parce que cette pensée est plus évoluée, plus forte, plus accessible pour se faire respecter tout en acceptant de vivre selon les codes imposés par cette pensée.

1er code Accepter le fait que le français comme langue officielle en culture est limité à l'intérieur des frontières du Québec. Bien entendu on ne sculpte pas avec une langue ou à l'intérieur d'une culture puisque l'art est sans frontière. Mais qu'on le veuille ou non, la culture maternelle sera toujours présente dans l'acte de sculpter, ou de faire de la musique, ou chanter. La culture maternelle ne peut pas être modifiée par une autre culture. Ce qui arrive avec les artistes qui choisissent de s'expatrier, c'est qu'ils perdent contact avec la pensée originelle de leur culture. On a beau dire le contraire, vous ne pouvez cacher que la culture que vous choisissez va déterminer, ce que vous allez produire en art. En ce moment ce qui est produit, *est issu du pastiche*
C'est le résultat d'avoir accepté de fonder un ministère de la culture. En créant ce monstre on a permis aux fonctionnaires de dégager l'art du processus en le remplaçant par du pastiche, privant ainsi la culture québécoise de génie créatif des artistes.

La solution pour sortir de cet esclavage pour les artistes contenus à l'intérieur de la culture francophone c'est de devenir indépendant au niveau financier et indépendant au niveau des décisions artistiques.

Investir en arts visuels

Le projet "L'art pour la pauvreté" est une idée provenant d'un besoin de structuration des arts visuels pour sortir les artistes impliqués en arts visuels de leur besoin de financement année après année qui dépend de l'investissement de la société sous forme de prêts et bourses au niveau de la formation académique et ensuite d'un suivi à travers des galeries d'art subventionnées qui mène les artistes dans un labyrinthe dont ils ne peuvent sortir.

Le projet offre aux artistes, l'opportunité de s'investir sous forme de consignation de leurs oeuvres comme producteur d'oeuvres en se regroupant sous forme de coopérative de producteurs d'oeuvres, peu importe le discours, le style, l'engagement, les idées, la volonté de percer dans le milieu de la diffusion culturelle de l'art, de leur volonté de s'illustrer dans le communautaire ou dans la structure commerciale de l'art.

Le projet veut rassembler dans une seule structure de fonctionnement les artistes utilisant une formule connue de fabrication de l'art, ou une formule plus spécifique de recherche non connue.

Pour fabriquer cette structure, les artistes doivent comprendre qu'en devenant entrepreneur de leurs propres identifications comme artistes, ils devront investir leur temps dans cette structure comme entrepreneur.

C'est un défi nouveau en art de devenir un entrepreneur. Il faudra suivre un programme de formation financière établi en fonction des besoins réalistes des artistes.

Des experts en la matière seront consultés pour créer ce programme d'éducation complémentaire.

Ce qu'il faut comprendre pour adhérer à cette idée qui en fait est une idéologie artistique au sein même d'une structure de pensée qui prône l'individualisme comme fonctionnement dans un climat de suprématie économique auquel tous les peuples sont confondus c'est que l'artiste n'a pas à faire de l'art en répondant aux attentes des non artistes.

L'art est devenu une forme d'investissement pour les plus riches et la lutte entre les artistes repose sur le fait qu'il y a dans cette situation peu d'élus.

Comprendre l'idéologie du projet

En arts visuels il y a un individu seul avec sa pensée, son talent, sa créativité. Aucune autre sorte d'individu n'a accès ni à l'oeuvre, ni à la création, ni au contenu de la démarche artistique de l'artiste. L'artiste est seul et il le demeure du début à la fin de sa vie. Mais il peut aussi comprendre que sa solitude se limite à son atelier et qu'en dehors de cette grotte il y a le monde.

En sachant cela et en répondant au besoin fondamental de générer un corpus des oeuvres créées par des artistes Québécois, la solution de la coopérative apparaît soudain comme une solution à la pauvreté de l'art québécois lorsqu'on mentionne que tous les artistes par leur investissement dans sa propre création agiront comme entrepreneur licencié.

Dans la création de la coopérative en arts visuels dans laquelle chaque individu demeure propriétaire intellectuel de sa création et de son corpus d'oeuvres et s'implique personnellement dans la diffusion de ses oeuvres à travers la coopérative, l'artiste demeure libre de s'impliquer ailleurs selon sa propre perception de ses besoins artistiques. La coopérative aura des règles internes de fonctionnement établies par les membres et aura une structure commerciale et culturelle qui sera établies par les membres. La coopérative sera dépendante des

règles gouvernementales régissant la structure coopérative auxquelles les membres devront se soumettre comme utilisateurs.

Cela apporte une issue fondamentale dans cet exercice. Les artistes sont des rêveurs. Quelques uns savent administrer mais ce n'est pas le cas pour tous. Il faut donc former chaque membre selon sa capacité à s'auto gouverner tout en incluant dans cette formation que la pensée coopérative est basée sur l'entraide et que ce qui permet à la coopérative d'exister, ce n'ait pas ce qui anime les individus normalement.

Il découle donc de cela que chaque artiste doit prendre une décision non pas uniquement sur son oeuvre mais sur l'ensemble des oeuvres. C'est ici que l'idée du coopératif devient une entrave au besoin égoïste de l'artiste. On sait tous que la nature humaine et les artistes en font partie, est une structure de compétition et cela veut dire la guerre entre les individus. Dans la compétition entre les artistes les coups bas volent dans tous les sens. On ne peut pas demander à un compétiteur de voter sur la valeur de l'oeuvre d'un compétiteur. Que faire en ce cas? La solution est simple. Ce seront les investisseurs qui vont décider de la valeur qu'ils accordent aux oeuvres. Cela ce fera par un système d'encans mensuels qui va permettre de coter les oeuvres et en même temps, les artistes producteurs.

Les créateurs et créatrices qui ne recevront pas l'appui des investisseurs seront pris en charge par la coopérative. Ils seront répertoriés dans une banque d'oeuvres comme tous les membres et leurs oeuvres feront partie du corpus d'oeuvres de la coopérative au même titre que ceux et celles qui ont la faveur des investisseurs. Ce procédé permettra de recueillir toutes les oeuvres de tous les artistes au sein d'une banque d'oeuvres qui soutiendra par son capital d'oeuvres établi par les cotes des artistes une forme de capital de risque nécessaire au bon fonctionnement de l'artiste.

Il ne peut pas y avoir de négligence au niveau de la valeur des créations. Toutes les créations sont nécessaires pour faire une coopérative forte. Les plus forts vont ainsi supporter les plus faibles. On ne sait rien de ce que contient une oeuvre et de sa valeur réelle. Il faut tout garder au cas ou dans une oeuvre il y aurait une réponse adéquate à nos questionnements artistiques. Ceux et celles qui ont de la difficulté de coopérer, doivent comprendre que parce qu'une oeuvre est populaire auprès des investisseurs, elle n'est pas nécessairement porteuse de qualité artistique au niveau culturelle et qu'une oeuvre construite sur des bases intellectuelle qui ne rejoint pas les besoins des investisseurs et qui est négligée au niveau de leurs investissements, peut éventuellement apporter à l'art une forme évolutive capable de servir artistiquement à l'évolution de la pensée de tous.

Création d'une banque d'oeuvres à partir des oeuvres des membres.

Pourquoi recueillir toutes les oeuvres dans une banque d'investissement?

Beaucoup d'artistes Québécois forment ce qu'on peut qualifier de première génération en art. Quelques artistes ont hérité en deuxième génération des gènes artistiques de leurs parents. Mais en tout état de cause, le Québec est tout neuf dans la production artistique à partir du peuple Québécois.

En quoi consiste le projet?

Le projet est formulé pour sortir le Québec de son état de pauvreté par la formule de l'entreprise.

Nous devons comme nation nous constituer un corpus artistique indicatif de ce que nous sommes comme peuple ici en Amérique du nord. Nous devons parler d'une seule voie à travers notre production artistique qui doit obligatoirement être identifiée par le lieu et la pensée locale pour être perçue par les autres comme une culture différentes des autres cultures. Ce sera notre marque de commerce mais aussi ce qui va nous différencier des autres artistes dans le monde.

Il faut ouvrir et étendre l'art à tous les intervenants peu importe leur provenance sur la planète. Pour faire cela on compte uniquement sur nous-mêmes. Nous devons développer notre propre réseau artistique hors du circuit actuel dominé par des cultures étrangères et faire le lien entre notre richesse et notre pauvreté. Nous devons instruire le peuple et l'amener à considérer ses artistes locaux comme des propagateurs de la culture Québécoise. Nous ne pouvons plus survivre uniquement avec notre petit moi individuel. On doit affronter les autres avec ce que nous sommes capables de construire en pensant comme un groupe.

Il y a une conscience sociale à développer au niveau de l'art québécois et seul les artistes Québécois en s'unissant peuvent le faire. Tous les autres n'ont aucun intérêt dans la culture artistique Québécoise sauf pour faire des profits sur le dos des artistes en les sous-estimant pour accorder aux artistes étrangers une valeur de comparaison qui reflète une pensée basée sur le profit plus qu'une pensée constructive provenant d'une pensée artistique. On va chercher les oeuvres des artistes morts depuis des siècles pour les ramener sur la scène comme pour prouver aux artistes vivants que leurs oeuvres ne valent rien au niveau de l'investissement. C'est un procédé destructif et les jeunes artistes se découragent devant ce fait.

Les bénéfices

Il y a hélas un point épineux avec ce projet et c'est celui du partage des bénéfices.

JAM croit qu'il est essentiel pour l'art de montrer l'exemple à la société comme une façon d'éduquer le peuple sur sa propre valeur et les artistes étant des créateurs en art doivent se soumettre à cette exigence.

Le projet propose que les bénéfices soient partagés en trois parts égales.

- 1- Une part reviendra à l'artiste
- 2- Une part ira à l'entreprise
- 3- Une part ira à une oeuvre de charité québécoise

Cette version des bénéfices à partager entre les membres recevra l'accord des membres avant d'être installée comme une règle.

L'idée qui soutient ce règlement dans la coopérative des producteurs d'oeuvres en arts visuels au Québec vient du fait que le Québec est un état pauvre qui soutient les multinationales en fournissant une main d'oeuvre bon marché en retour d'un maigre investissement dans la société. Tous leurs profits générés ici sont envoyés dans une banque offshore ou dans d'autres pays pour construire d'autres structures afin de profiter de leur état de pauvreté.

En s'unissant sous forme de coopérative de producteurs d'oeuvres, les artistes en arts visuels du Québec vont apporter leur soutien à la pauvreté directement dans une réalité concrète et ainsi créer un lien entre les riches et les pauvres offrant aux uns leur soutien financier et aux autres une nouvelle façon d'investir en art en même temps qu'ils recevront un reçu d'impôt comme donateur.

Bien évidemment, la structure de la coopérative devra être reconnue comme donateur elle-même et comme structure pouvant émettre ce genre de reçu. Cela fera partie du travail de rédaction des règles de la Coop. Ce premier conseil constitué des 5 premiers membres de la Coop sera considéré comme pré administrateur de la Coop.

Réflexion

JAM artiste chercheur en arts visuels propose une réflexion sur l'avenir de l'art Québécois, c'est à dire conçu, créé, et distribué par des artistes Québécois.

On ne peut pas parler d'art sans mentionner le fait indéniable que seul les artistes créateurs et créatrices d'oeuvres artistiques, son habilité à concevoir l'avenir de l'art. C'est à eux de définir ce qu'est l'art.

L'idée du projet est attachée au besoin criant d'identifier l'art Québécois comme un processus social auto fonctionnel dans l'art international.

L'idée de partage vient du fait que seulement 1% de la population mondiale possède la richesse et que l'art doit montrer l'exemple pour changer cette structure de pensée.

Le projet s'adresse aux artistes Québécois travaillant en arts visuels, qui désirent partager leur art avec la pauvreté comme une initiative de partage entre la richesse et la pauvreté pour élaborer une société qui tient compte de l'humain plus que de l'économie et de la politique.

Le projet se situe au centre entre la richesse et la pauvreté et est une façon d'identifier par l'art le besoin humain négligé par la richesse. L'art s'interpose dans le processus économique qui favorise la richesse en laissant les gens vivre dans la misère. L'art que les riches achètent fournira un revenu qui sera partagé entre les artistes et les pauvres.

JAM a choisi de partager son talent et de faire de l'art un exemple de partage social. En mettant le partage comme base de fonctionnement en art, JAM propose de reconsidérer l'art comme un exercice social au service des humains.

Le projet est **exploratoire** et tous les artistes sont conviés à faire partie de ce projet en devenant investisseur dans ce projet ainsi que comme administrateur du projet.

IMPLICATION

Les citoyens des petites nations tel que ceux faisant partie de la culture du peuple vivant au Québec, doivent pour survivre dans la mondialisation, se serrer les coudes et travailler en commun pour soutenir leur culture et leur droit à vivre à l'intérieur de leur propre culture. La culture francophone Québécoise est en partie constituée d'artistes performants en arts visuels. Les artistes de la catégorie arts visuels comprenant plusieurs sous-catégories tel que la peinture, la sculpture, l'art pauvre l'installation, etc., doivent intervenir à l'intérieur de la structure sociale de leur culture de francophone pour trouver une collaboration du peuple au niveau du soutien financier qu'ils ont besoin pour performer dans leur art.

La formule que suggère le projet est celle du partage social dans une attitude d'investissement citoyen dans l'investissement en art.

DESCRIPTION DU PROJET L'ART POUR LA PAUVRETÉ

Nouvelle approche culturelle. La fierté de soi et de sa culture francophone dans l'immensité de l'économie mondiale.

ÊTRE FIER DE SA CULTURE

Le projet "L'art pour la pauvreté" s'adresse aux artistes francophones d'origine et les nouveaux arrivant qui adoptent cette forme culturelle comme pratiquant en arts visuels et vivant au Québec et aux citoyens voulant devenir des investisseurs en art québécois. La formule sociale du projet s'appuie sur le principe de la participation citoyenne. Chaque artiste intéressé à participer à sa propre identité au sein de la culture francophone d'ici est sollicité par JAM pour constituer une coopérative de producteurs qui prendra en charge le projet "L'art pour la pauvreté"

Le projet l'art pour la pauvreté comprend trois volets:

1- Le premier volet est celui des oeuvres reçues sous forme d'investissement des membres. Les oeuvres seront fournies par les artistes sous forme de consignation pour une durée déterminée par les règles établis lors de la rédaction des règles par le CA approuvé par tous les membres lors d'une réunion annuelle. Les artistes deviennent ainsi membres administrateurs de la coopérative et seront en charge du projet. Ils constituent le CA, ils écrivent les règlements généraux et les règlements internes sur lesquels ils s'appuient pour gérer leur entreprise d'investissement en art au Québec. Ils font une démarche pour obtenir des subventions. Ils font une recherche auprès des citoyens Québécois pour obtenir des investisseurs-collectionneurs qui seront sollicités par la coopérative lors des encans des oeuvres des membres artistes. Les ventes établiront la cote de l'oeuvre.

2- Le deuxième volet consiste à faire un partage des bénéfices obtenus par la vente des oeuvres. L'artiste recevra 1/3 de la somme obtenue par la vente. Un autre 1/3 de la somme perçue sera alloué à faire des dons en argent à d'autres OSBL qui font la charité sur le territoire du Québec et le dernier 1/3 sera utilisé par la coopérative en charge du projet "L'art pour la pauvreté" pour sensibiliser la communauté à soutenir les artistes membres.

3- Le troisième volet de ce projet consiste à faire de cet organisme une référence Québécoise en investissement en art en construisant un groupe d'investisseurs-collectionneurs, qui auront accès aux encans des oeuvres en possession de l'organisme. Le projet de fierté est principalement axé sur ce troisième volet c'est à dire rendre fier les citoyens d'appuyer financièrement la production d'oeuvres francophones au sein de la culture Québécoise.

DÉTAIL DE L'INTENTION

Résumé

Le projet a pour intention de procurer de la fierté au peuple francophone Québécois en lui confiant le privilège de s'associer à la culture artistique francophone en devenant investisseur-collectionneur d'oeuvres d'art francophone du Québec. L'idée principale de ce projet est de constituer une collection Québécoise d'oeuvres d'artistes francophones Québécois détenue par la banque d'oeuvre attachée à la coopérative

Les oeuvres seront mises en enchère entre les investisseurs. Ces enchères d'oeuvres Québécoise auront comme but d'établir la cotation des artistes membres. L'encan servira de base d'évaluation pour les autres oeuvres produites ici par les membres artistes et identifiera la culture francophone Québécoise à travers cette collection qui sera entreposée dans la banque d'oeuvres attachée à la coopérative. Cette collection sera enregistrée à l'intérieur de la procédure de l'organisme. Toutes les ventes et les consignations d'oeuvres provenant des artistes membres seront répertoriés par l'organisme et apparaîtront dans le bilan annuel. Le projet veut encourager les citoyens à se constituer des collections d'oeuvres pour soutenir l'art francophone Québécois. Les investisseurs seront sollicités d'acheter des oeuvres en autant que les artistes consentiront à en soumettre pour contribuer à un partage équitable de la richesse. Tous les intervenants sont gagnants dans ce processus.

LA MOTIVATION

La proposition contenue dans le projet "L'art pour la pauvreté" de JAM, artiste chercheur en arts visuels au Québec est claire et limpide à ce sujet. ***L'art doit se prendre en main et doit sortir de son état de quémandeur et d'assisté social.*** Ce n'est pas un choix, c'est une exigence. Le projet propose d'utiliser l'art comme un investissement qui permettra de construire de l'art francophone Québécois et de le faire reconnaître sur la scène internationale au niveau de l'investissement par les collectionneurs du monde entier. Cet organisme "L'art pour la pauvreté" servira à développer une économie Québécoise d'investissement en art. Cet organisme fera comprendre aux citoyens du Québec, qu'il est plus culturel d'investir en art qu'en immobilier ou en partage d'actions à la bourse et que la culture est ce qui nous définit dans l'humanité.

L'oeuvre d'art sera au centre de cet organisme destiné à faire la charité en même temps qu'il procurera de l'argent aux artistes pour faire de l'art. Les citoyens investisseurs deviendront par cet organisme, des souteneurs de l'art en même temps que des collectionneurs et des diffuseurs de notre art dans le monde entier.

Cet organisme fera de la publicité pour faire connaître son existence auprès de la population en incitant les citoyens à devenir des investisseurs en art. Cet organisme fera un suivi constant de l'état de l'investissement. Cet organisme fera des ventes aux enchères parmi ses investisseurs pour faire monter la cote des oeuvres.

L'organisme partagera l'argent obtenu par cette vente avec l'artiste et avec des organismes faisant la charité dans la société Québécoise.

L'idée de partage avec la pauvreté a plusieurs buts pour la coopérative

Le premier étant celui de faire évoluer la perception de l'art auprès de la population. L'argent que les ventes apporteront à l'organisme, sera réinvesti en art sous forme d'administration de projets artistiques qui permettront d'installer sur la place publique des oeuvres d'art. L'argent servira aussi sous forme de promotion de l'artiste par des expositions ou des événements en art. L'argent servira sous forme d'éducation de la population sur les besoins d'investissement en art de la part des citoyens. L'argent servira à l'éducation auprès des enfants pour qu'ils comprennent la nécessité de se développer comme citoyen en harmonie avec l'art. L'argent servira sous forme de diffusion de son implication dans la société. Cet organisme fera de l'artiste membre un entrepreneur au lieu qu'il demeure toute sa vie un pauvre entretenu par l'état. L'organisme organisera des rencontres pour ses membres en collaboration avec les autres organismes déjà établis en art pour les éduquer sur l'investissement en art. Je pense entre autre aux jeunes artistes qui sortent directement de l'université et qui n'ont pas encore reçu d'argent pour leur production. L'organisme sera auprès de la population une référence en tout ce qui concerne l'implication de l'investissement en art au Québec.

Quand on parle d'investir en art on suggère investir dans l'avenir de notre nation et non de se créer un porte feuille d'obligations ou de titre immobilier.

L'investissement en art c'est de comprendre l'importance en art au niveau de l'économie, au niveau de l'estime de soi, au niveau de la représentation de ce que nous sommes.

Le projet propose de construire un organisme sous forme de coopérative parce que ce genre d'entreprise rédige ses propres règles

INVESTIR EN ART AU QUÉBEC

LE PLAN ÉCONOMIQUE

Investir en art à travers un organisme coopératif est une idée valorisante au niveau de l'économie du Québec. L'argument premier pour l'établissement d'un tel organisme est de faire de la culture québécoise un moyen rentable pour l'avenir. La rentabilité doit venir de nous. Nous sommes détenteur du produit culturel qui servira d'investissement. Le projet propose de convaincre les gens d'ici d'investir dans un produit culturel fabriqué ici.

Pour accomplir cela il faut des gens d'ici qui croient que c'est possible. Les premiers qui doivent croire en cela ce sont les artistes québécois d'ici. Ils doivent préparer l'avenir pour ceux qui vont venir après eux.

Le projet leur fait une place de choix au sein de l'entreprise. L'organisme doit fournir aux investisseurs assez d'oeuvres de qualité pour les intéresser à investir.

LES INVESTISSEURS

Les nouveaux investisseurs en art seront approchés sous forme d'encan d'oeuvres des membres de la Coop.

Nous devons persuader tous les gens du Québec d'investir dans leur produit culturel. Nous devons former des investisseurs locaux. Nous devons détourner les investissements faits dans d'autres secteurs pour les amener en culture. Pour cela une éducation publique dans ce sens est nécessaire. Actuellement, les investisseurs sont entraînés ailleurs parce que rien d'autre n'existe comme investissement culturel. En mettant à la portée des investisseurs d'ici un produit culturel québécois et local, on ouvre un autre secteur d'investissement.

Je pense en terme de temps pour accomplir cela. Je crois qu'il faudra au moins une dizaine d'années pour asseoir ce projet d'investissement.

Ce que nous devons entreprendre en premier lieu, c'est d'informer les gens qu'ils doivent investir en art pour que notre art devienne intéressant au niveau de l'investissement et que pour que cela soit possible les investisseurs doivent acheter des oeuvres comme investissement sans attendre un rendement immédiat sur leurs investissements. Nous devons vendre entre nos investisseurs les oeuvres mises à la disposition de l'investissement. Chaque année pendant cette dizaine d'années de dormance des investissements sous forme d'oeuvres achetées par les investisseurs, l'artiste va fournir d'autres oeuvres et chaque année la coopérative va les mettre aux enchères.

Au bout de ce temps de dormance des oeuvres vendues (Environ dix ans) qui établiront la cote des artistes et elle va monter parce que chaque vente sous forme d'enchère intéressera plus d'investisseurs et la lutte pour l'acquisition fournira le motif qui fera grimper les enchères. Au bout de dix ans les investisseurs seront sollicités de remettre aux enchères leurs oeuvres. Il sera alors temps de les remettre en vente mais cette fois ce sera aux enchères à l'internationale. D'autres investisseurs que les nôtres vont être sollicité pour participer à ces enchères. Ainsi les oeuvres auront eu le temps d'acquérir un cote supérieure et les investisseurs par leurs actions d'acquisition vont payer les oeuvres un prix plus haut que celui à l'origine des premières enchères.

Ce n'est qu'une suggestion. Je pense qu'ensemble nous pourrons trouver une formule adéquate qui permettra à tous les intervenants de trouver satisfaction. Dans l'économie du Québec cette activité autour de la vente des oeuvres aura produit un investissement dans le public par le fait que 1/3 des sommes perçues lors des ventes ira aux démunis vivant dans la pauvreté.

Je crois en cette formule d'investissement parce qu'elle implique trois catégories d'individus est rentable pour la société. Le pauvre qui reçoit de l'aide peut avec cette aide survivre et pourquoi pas s'instruire et devenir un citoyen à part entière, ce qui est souhaitable pour l'économie. Un travailleur est plus intéressant comme citoyen qu'un assisté social.

L'enfant qui reçoit une bourse d'étude grâce à l'organisme, deviendra par ses études un citoyen rentable pour la société tandis qu'un individu sans éducation parce que sa condition sociale ne lui permettait pas de faire des études, demeure une charge pour tous.

L'artiste par ses consignations fera connaître son produit artistique à travers les implications de l'organisme. Les gens deviendront par leur argent d'investisseur en art, des contributeurs de soutien à l'art et acquerront des oeuvres qui leur rapporteront des bénéfices sur leurs investissements lorsqu'ils les remettront en vente.

Ce qui est aussi d'un certain intérêt dans cette option d'investissement, c'est le fait que l'organisme en charge de ce projet "L'art pour la pauvreté", sera accrédité pour émettre un reçu de charité. Cela est principalement intéressant pour les gros investisseurs, comme les entreprises d'ici, qui peuvent ainsi faire un don à la charité en encourageant nos artistes en devenant acquéreur d'une oeuvre québécoise.

Les règles

Dans toute forme de société, il est essentiel d'avoir des règles. Dans l'organisme qui gèrera le projet, ce sont les membres qui établiront les règles. Le projet veut changer les mentalités des gens face à l'art.

Les règlements pourront être ainsi rédigées en rapport aux besoins des membres et aux besoins de l'organisme qui gère le projet.

LES ÉTAPES DU PROJET L'ART POUR LA PAUVRETÉ

Étape 1

Constituer le projet sous forme de coopérative de producteurs d'oeuvres
Trouver une résidence permanente pour la coopérative
Constituer un conseil d'administration

Étape 2

Trouver des artistes voulant devenir membre.
Entreposer les oeuvres et trouver une méthode adéquate à ce besoin.

Étape 3

Formuler une première vente des oeuvres

Étape 4

Recommencer les étapes 2 et 3

Le fonctionnement

Création d'une banque d'oeuvres

Si on considère le projet comme une formule de pensée nouvelle, on doit considérer l'investissement en art aussi comme une façon de penser plus évoluée.

L'art ce n'est pas simplement un tableau peint par un artiste qu'on accroche sur le mur du salon.

L'art c'est une façon de comprendre l'humain et une façon d'intégrer l'évolution de la pensée générée par l'art dans un suivi social.

Le projet "L'art pour la pauvreté" est une façon évoluée de regarder la société comme étant au service du peuple et non le contraire. Mais il faut considérer plusieurs autres facteurs que ceux de l'art lorsqu'un projet est inscrit dans une formule sociale.

L'investissement lié au projet doit être considéré sous sa forme réelle et non comme faisant partie de l'art. L'investissement est une structure de pensée monétaire qui n'a pas de rapport avec la structure de pensée artistique.

C'est en tenant compte de la pensée monétaire qui est liée à la pensée du gain qu'on doit construire une banque d'oeuvres qui servira de fond de commerce pour l'investissement. Cette banque d'oeuvres sera une garantie pour les investissements en art.

L'investisseur investira dans une chose qui est réelle et consistante sous forme artistique. La valeur que prendra l'oeuvre en étant vendue sera le gage de sécurité pour les investisseurs.

Concrètement cela se résume ainsi.

- 1- Les ventes d'oeuvres seront cataloguées selon les créateurs et créatrices de ces oeuvres.
- 2- Les oeuvres de chaque artiste serviront au processus de l'investissement. Ce processus durera 10 ans afin de construire une banque d'oeuvres. Cette banque d'oeuvres servira à rassurer les investisseurs pour qu'ils croient dans ce genre d'investissement. Autrement dit, chaque investisseur aura la certitude que son investissement est protégé par une assurance basée sur la valeur réelle de l'oeuvre installée dans une banque d'oeuvres.
- 3- Chaque oeuvre sera évaluée selon des critères d'investissement basé sur la vente en encan.
- 4- Pour établir une cote de l'oeuvre il est nécessaire de faire une vente de l'oeuvre sous forme d'encan permettant à plusieurs investisseurs d'entrer en compétition pour l'oeuvre de leur choix permettant ainsi à l'oeuvre de se faire coter à la hausse.
- 5- Une oeuvre similaire à celle vendue demeurera à l'intérieur de la banque d'oeuvre comme garantie pour une période de dix ans. Ce temps est nécessaire pour construire la banque d'oeuvres et établir le sérieux de ce projet.
- 6- Il est donc obligatoire pour la société en charge du projet de se faire connaître dans le milieu de l'investissement comme une société d'investissement.
- 7- Il est obligatoire pour les investisseurs de comprendre ce processus d'investissement en art. Vous ne pouvez pas utiliser votre connaissance actuelle de l'investissement pour comprendre ce nouveau principe d'investissement. Vous devez apprendre le nouveau concept pour le comprendre.

JAM, Verdun le 14 septembre 2023